

rendue à sa vingt-deuxième année, en dira plus qu'un long commentaire : A nos lecteurs, O. M. I., Notre-Dame du Très-Saint Rosaire, R. Villeneuve, O. M. I. ; Qui nous donnera des prêtres, P. L. ; Jean Tombereau, A. - J. - G. ; Prière d'un jeune aspirant à la Très Sainte-Vierge ; Excursion sacerdotale chez les Tête-de-Boule ; Cœur de Mère ; La petite communauté de Weunapuwa. C. C. ; Respect au prêtre, Z. Lacasse ; Votre fils sera-t-il prêtre ; Qu'il règne ; La conversion de Griffith, N. T. ; Marie, patronne de la vocation ; La banqueroute de Marcel ; L'arrivée des Oblats au Canada ; Sur le modèle, etc.

## CHAMPLAIN

Dans l'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, Paris, 30 janvier 1900, colonne 152, on lit :

“Le 29 décembre 1625, devant Claude Dauvergne et Germain Trousson, notaires au Châtelet de Paris, Samuel Champlain, escuier, capitaine pour le roy en la marine du ponant et lieutenant pour Monseigneur le duc de Ventadour en la Nouvelle France, demeurant à Paris, aux Marez du Temple, rue de la Marche, paroisse Saint Nicolas Des-champs”, transporte par donation entre vifs à “Charles Lebert, sr du Carlot, ingénieur et géographe du roy et sergent major en la ville de Brouaige, y demeurant”, la donation qui lui a été faite par “deffunt Guillaume Hellaine, de nation marseillois, naturel de la cité de Marseille, estans lors en la cité de Cadis, par acte passé audict Cadis en Espagne pardevant Marc Deribera, notaire publicq en la dicte cité, le 11 juillet mil six cent ung pour la bonne et vrayes amour naturelle que a toujours porté et porte ledict sieur de Champelain audict sieur du Carlot”.

“Le 15 février 1626, par acte passé devant les mêmes notaires, le dit Charles Lebert accepte cette donation. Le 25 février 1626, les deux actes ci-dessus sont enregistrés au Châtelet de Paris”.

(Archives Nationales, Y 165, folio 304 verso)

Cette communication est signée : THÉODORE COURTAUX